

Bulletin trimestriel d'Informations Municipales

Avril & Mai & Juin 2009 & n° 40



SOMMAIRE

- Conseils municipaux des 25 mars, 22 avril et 27 mai 2009
- Informations diverses
- Un peu d'histoire
- Agenda des manifestations



CONSEIL DU 25 MARS 2009

➤ DÉCISION DU MAIRE

Le Maire informe le Conseil de l'attribution du marché d'étude de sol pour la construction de l'Îlot du Jardin public à la société Sol et Eau, qui a fait la proposition la plus avantageuse techniquement et économiquement. Le montant du marché s'élève à 1 916 € HT. Le Conseil prend acte de cette décision.

➤ VOTE DES TAUX DES 3 TAXES LOCALES

Le Conseil adopte les propositions de la Commission des finances, à savoir :

	Taxe d'habitation	Taxe foncier bâti	Taxe foncier non bâti
Taux 2007	8,77	16,12	75,97
Taux 2008	8,86	16,36	75,97
Taux 2009	8,97	16,56	76,73
Variation 2009/2008	+ 1,24 %	+ 1,22 %	+ 1%

➤ BUDGET GÉNÉRAL 2008 : compte administratif et de gestion

Après avoir examiné dans le détail le compte administratif et constaté sa parfaite concordance avec le compte de gestion, le Conseil adopte ces deux comptes ainsi que l'affectation du résultat.

Fonctionnement		
Dépenses	Recettes	Résultat
536 437,30	863 450,61 (dont 161 054,95 de report d'excédent 2007)	327 013,31
Investissement		
Dépenses	Recettes	Résultat
705 346,57 (dont 2726,20 de déficit d'investissement 5 3 2007)	506 908,74 (dont 275 326,20 d'excédent de fonctionnement capitalisé 2007)	- 198 437,83

Le résultat du budget de fonctionnement, 327 013,31 €, est affecté de la manière suivante :

➔ pour 198 437,83 € à la couverture du déficit du budget d'investissement,

➔ pour 128 575,48 € en report d'excédent sur le budget primitif général 2009, à la section fonctionnement.

➔ SERVICE ASSAINISSEMENT 2008 : compte administratif et compte de gestion

Après avoir examiné dans le détail le compte administratif et constaté sa parfaite concordance avec le compte de gestion, le Conseil adopte ces deux comptes ainsi que l'affectation du résultat.

Exploitation		
Dépenses	Recettes	Résultat
79 163,98	289 094,96 (dont 162 374,81 d'excédent 2007)	209 930,98
Investissement		
Dépenses	Recettes	Résultat
445 223,36	398 882,39 (dont 253 450,64 d'excédent 2007)	- 46 340,97

Le résultat de la section exploitation, 209 930,98 €, est affecté de la manière suivante :

- ➔ pour 46 340,97 € à la couverture du déficit du budget d'investissement
- ➔ pour 163 590,01 € en report d'excédent sur le budget primitif général 2009 de la section exploitation.

➔ BUDGET PRIMITIF GÉNÉRAL 2009

Après examen détaillé, ce budget est voté, il s'équilibre comme suit :

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	804 146,48	804 146,48 (dont 128 575,48 d'excédent 2008)
Investissement	982 498,07 (dont 198 437,83 de déficit d'investissement 2008)	982 498,07 (dont 198 437,83 d'excédent de fonctionnement capitalisé 2008)

Principaux programmes d'investissement :

- ➔ travaux de voirie,
- ➔ sanitaires de l'école primaire,
- ➔ sanitaires de la Salle de spectacles,
- ➔ participation par subvention au budget annexe de « l'Îlot du Jardin Public »,
- ➔ Extension en rez de chaussée de l'immeuble Place du Mail (Foyer, local commercial, bureau service social, aménagements extérieurs).

➔ SERVICE ASSAINISSEMENT : budget primitif 2009

Après examen détaillé, ce budget est voté, il s'équilibre comme suit :

	Dépenses	Recettes
Exploitation	259 791,85	259 791,85 (dont 163 590,01 d'excédent 2008)
Investissement	265 665,82 (dont 46 340,97 de déficit investissement 2008)	265 665,82 (dont 46 340,97 d'excédent de fonctionnement capitalisé 2008)

Principaux programmes d'investissement :

- ➔ matériel et outillage technique,
- ➔ équipement des stations de relèvement.

➔ BUDGET SPÉCIFIQUE POUR L'ÎLOT DU JARDIN PUBLIC

Après examen détaillé, ce budget est voté, il s'équilibre comme suit :

	Dépenses	Recettes
Investissement	440 928,00	440 928,00

Précision : il s'agit de la poursuite de l'aménagement, à l'étage, de l'immeuble communal situé Place du Mail avec la réalisation de trois logements sociaux de type « PLUS ».

➔ TABLEAU DES EFFECTIFS 2009

Le Maire expose que, suite à la réussite d'un employé à l'examen organisé en 2008 pour le passage en 1^{ère} classe, il y a lieu :

- ➔ de procéder à la création, avec effet au 1^{er} juillet 2009, d'un emploi d'adjoint technique territorial de 1^{ère} classe à temps complet ;
- ➔ de mettre à jour le tableau des effectifs communaux à effet du 1^{er} juillet 2009 pour la catégorie C, filière technique de la collectivité. Avis favorable du Conseil.

➔ CHANTIER D'INSERTION « TRAVAUX D'ENVIRONNEMENT »

Une convention doit être signée avec l'association ADELIA, gestionnaire du PLIE (Plan Local pour l'Insertion par l'Emploi) et la régie de quartier de Lapanouse (Albi) pour la réalisation d'un chantier de défrichage du terrain communal, situé à La Canaque, ainsi qu'un chantier de défrichage au pont de la Rasclette.

Ce chantier se déroulera en mars-avril 2009 et la participation financière de la commune s'élèvera à 1200 €.

Le Conseil autorise M. le Maire à signer cette convention.

➤ QUESTIONS DIVERSES

➔ **Foyer Laïque** : il a fourni un dossier dans le cadre des manifestations de son cinquantenaire. Les commissions finances et Jeunesse, sports, culture se réuniront début avril pour étudier l'octroi d'une subvention exceptionnelle.

➔ **Point sur les travaux** : défrichage au terrain de La Canaque en cours, remise en état du rideau métallique de la Salle de Sports, réalisation de panneaux indicatifs de lieux-dits.

CONSEIL DU 22 AVRIL 2009

➤ DÉCISIONS DU MAIRE

➔ Marché de maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation des postes de refoulement de La Rivière et La Pontésié : il a été signé en date du 31 mars avec le cabinet Scherz'Eau (taux de rémunération de 5 800 € sur la base d'un montant de travaux de 37 000 € HT).

➔ Encaissement d'un chèque de règlement, par l'assureur de la commune, d'un sinistre « dommage électrique » à la Salle de spectacles pour un montant de 180,96 €.

➔ Signature d'une convention avec le centre de gestion de la fonction publique pour la gestion du contrat d'assurance du personnel communal.

Le Conseil prend acte de ces décisions et les approuve.

➤ SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Le Conseil approuve les propositions de la Commission finances pour l'octroi des montants de subventions aux associations de la commune qui présenteront les justificatifs requis :

- Comité d'Animation de Cunac	2 000 €
- ACMS	214 €
- ADMR	504 €
- APE :	214 €
- LCC	250 €
- Cunac Gym	250 €
- Dyane Cunac-St Juéry	107 €
- Chasse Cambon-Cunac	107 €
- US Cunac Danse	300 €
- US Cunac Foot	214 €
- L'Ile aux enfants	220 €
- Foyer collège Saint-Juéry	214 €
- Foyer Laïque d'Education Permanente	504 €
- Association sportive Collège St Juéry	214 €
- Rugby Cambon-Cunac	250 €
- Coopérative scolaire	2 300 €
- Association du musée du Saut du Tarn	214 €
- Crapahuts vallée du Tarn	150 €

Par ailleurs, le Conseil décide également d'octroyer une subvention exceptionnelle de 2 500 € au Foyer Laïque d'Éducation Permanente, à l'occasion des fêtes de son cinquantenaire prévues le 4 juillet prochain.

➤ QUESTIONS DIVERSES

➔ **Compte-rendu de la réunion du 20 avril avec le relais paroissial.**

➔ **Plainte d'un riverain** : par rapport au stationnement répété d'un camion-citerne, Rue de la Birade.

➔ **Réunion publique P.L.U.** : elle aura lieu jeudi 23 avril 2009 à 20 h 30 à la Salle de spectacles.

➔ **Point sur les travaux** :

✘ Démarrage prochain de la clôture de la Salle de sports,

✘ Début prochain des travaux d'aménagement d'une aire de jeux sur l'ancien stade.

✘ Achat de bancs à placer en divers points de la commune.

➔ **Cérémonie du 8 mai** : elle aura lieu le dimanche 10 mai en présence du délégué militaire départemental, le Colonel Cassen. Des enfants de la classe de CM1/CM2 de l'école y seront associés.

➔ **Prévention routière** : suite à l'opération réalisée avec l'école de Cunac, des photos ont été remises à l'école ainsi que des cadeaux pour les enfants.

➔ **Albi Bus** : lors de la dernière réunion communautaire il a été envisagé la possibilité d'installer 5 abribus sur le territoire de notre commune.

➔ **Élections européennes** : elles auront lieu le dimanche 7 juin. Les bureaux de vote seront ouverts de 8 heures à 18 heures.

➔ **Commission communication** : le bulletin annuel sera bientôt prêt à imprimer. Par ailleurs, deux propositions ont été transmises à La Poste pour le projet d'enveloppes « prêt-à-poster » à l'effigie de notre commune.

CONSEIL DU 27 MAI 2009

➤ DÉCISIONS DU MAIRE

➔ Marché de travaux sur voirie communale (programme 2009) : signature avec la société Eurovia le 2 avril 2009.

➔ Encaissement d'un règlement de sinistre par l'assurance pour des dégradations subies à la Salle de Sports pour un montant de 3 112,32 €.

Le Conseil prend acte de ces décisions et les approuve.

➤ ÎLOT DU JARDIN PUBLIC

Par une délibération du mois de mai 2008, le Conseil avait donné délégation à M. le Maire pour la signature de marchés jusqu'à 206 000 €. En date du 17 février 2009, une évolution législative permet de porter ce plafond de 206 000 € à 5 150 000 €, sous réserve d'une nouvelle délibération. Le Conseil autorise donc le Maire à engager une procédure adaptée de passation de marché public pour l'extension et l'aménagement des locaux communaux, Place du Mail, dont le montant prévisionnel global des travaux (prévus en 15 lots séparés) s'élève à 556 168,26 € HT.

➤ CONVENTION ÉCOLE NUMÉRIQUE RURALE

Dans le cadre du plan de relance annoncé par le gouvernement, l'Etat propose de développer les équipements numériques dans les écoles des communes rurales de moins de 2 000 habitants, en subventionnant à hauteur de 80% des investissements plafonnés à 11 250 €.

Le Conseil autorise le Maire à signer la convention nécessaire avec l'Académie. Cette convention devant être signée avant le 30 juin.

➤ SUBVENTION EXCEPTIONNELLE AU CAC

Avis favorable du Conseil pour l'octroi d'une subvention de 96 € au Comité d'Animation de Cunac, correspondant au montant des frais d'organisation du marché de printemps du 26 avril dernier.

➤ TAXES ET PRODUITS IRRÉCOUVRABLES

La trésorerie d'Albi-Ville ayant signifié à la Mairie que quelques unes des factures des frais de cantine et garderie n'ont pas été intégralement payées (par suite de règlements arrondis inférieurs à la somme facturée), le Conseil émet un avis favorable pour l'allocation en non valeur d'une somme de 1,40 € correspondant au cumul des sommes impayées.

➤ DEMANDE DE SUBVENTION POUR TRAVAUX DE VOIRIE 2009

Les travaux de voirie programmés pour 2009 sont les suivants :

- ➔ **Lanel Bas** : entrée du chemin qui mène au lotissement.
- ➔ **Rue des Ecoles** : revêtement du parking devant le cimetière.
- ➔ **Carrefour des Sittelles, Route d'Albi** : réfection.
- ➔ **Rue Puech Mourié** : busage de fossé (embranchement Route de Saint-Juéry).
- ➔ **Carrefour Chemin de Flaujou/Route d'Albi** : création d'un plateau traversant.
- ➔ **Chemin de Flaujou** : réfection de chaussée suite à effondrement.

Leur montant prévisionnel est de 40 024 € TTC.

Le Conseil autorise M. le Maire à demander une subvention auprès du Conseil Général, au titre du fonds de développement territorial 2009, d'un montant de 13 386 € (40% du montant HT des travaux).

➤ RÈGLEMENTS ET CONVENTIONS D'UTILISATION DES LOCAUX MUNICIPAUX

Les règlements et les conventions d'utilisation de l'Espace Associatif, de la Salle de Sports et de la Salle de Spectacles ont été actualisés dans leur rédaction.

Après en avoir pris connaissance, le Conseil approuve ces documents.

➤ QUESTIONS DIVERSES

➔ **Effectifs de l'école pour la rentrée 2009** : les derniers chiffres connus font état d'une légère baisse, à 145 élèves (hors moins de 3 ans).

➔ **P.L.U.** : une nouvelle réunion du groupe de travail aura lieu en juin.

➔ **Travaux** : les travaux de voirie au carrefour du Chemin de Flaujou et de la Route d'Albi débuteront semaine 23 ; la circulation et l'accès des riverains seront perturbés, un courrier d'information doit leur être expédié.

➔ **Enveloppes prêt-à-poster** : après entretien avec la responsable de La Poste, les maquettes ont été expédiées à l'imprimerie ; un bon à tirer devra être validé avant impression définitive.

INFORMATIONS DIVERSES

➤ JOURNÉE D'APPEL DE PRÉPARATION À LA DÉFENSE (filles et garçons) : recensement obligatoire à 16 ans

Les jeunes gens et jeunes filles nés en :

➔ **Avril, mai, juin 1993**, doivent venir se faire recenser à la Mairie, munis de leur livret de famille, **avant le 30 juin 2009**.

➔ **Juillet, août, septembre 1993**, doivent venir se faire recenser à la Mairie, munis de leur livret de famille, **avant le 30 septembre 2009**.

Il est à noter que l'attestation de Recensement et le Certificat de Participation à la Journée d'Appel de Préparation à la Défense sont nécessaires pour se présenter à tout concours, examen, permis de conduire, soumis au contrôle de l'autorité publique

➤ HORAIRES D'ÉTÉ DE LA MAIRIE

Le Secrétariat sera ouvert : du **lundi 6 juillet au vendredi 28 août 2009** inclus, uniquement l'après-midi : de 13 h 30 à 17 h 30.



➤ TRANSPORTS SCOLAIRES

Pour la rentrée prochaine, les personnes qui ont déjà bénéficié des transports urbains de la C2A, vont recevoir un dossier d'inscription à leur domicile au mois de juillet.



Pour les nouveaux utilisateurs, le dossier est à retirer au secrétariat de la Mairie, à partir de début juillet, du lundi au vendredi de 13 h 30 à 17 h 30.

➤ CARTE D'IDENTITÉ ET PASSEPORT

Il est rappelé que, pendant la période d'été, le délai pour l'obtention des cartes d'identités est d'un mois et demi et de 3 semaines pour un passeport.

➤ FÊTE DU VILLAGE

Le Comité d'Animation de Cunac organise la 7^{ème} fête de Cunac les samedi 27 et dimanche 28 juin 2009.



➤ CINQUANTENAIRE DU FOYER : samedi 4 juillet 2009 à partir de 14 heures.

En 1958, naissait le Foyer Laïque d'Éducation Permanente de Cunac. Au cours de ces cinquante dernières années, près de 400 personnes se sont côtoyées pour en assurer la vie et le bon fonctionnement.

Tous les adhérents de 1958 à 2008 sont chaleureusement invités, toutes générations confondues, le **samedi 4 juillet 2009** à partir de 14 heures à l'Espace associatif, Place de la Grèze.

➤ CORRESPONDANTE À LA DÉPÊCHE

La correspondante de La Dépêche du Midi, Sandrine MOLINA, se tient à notre disposition pour tout article: projet personnel, fête de famille, réalisation professionnelle (foire, salon, chantier particulier, etc), animation d'association, suivi d'un club sportif ... nous avons tous quelque chose à partager.
Renseignements : 06 88 78 32 81 ou 05 63 43 15 03
molinasandrine@orange.fr

➤ PLAN LOCAL D'URBANISME (P.L.U.)



Le jeudi 23 avril s'est tenue une réunion publique d'information sur le Plan Local d'Urbanisme (ex-P.O.S.) qui devrait être opérationnel en fin d'année. Le P.L.U.,

document prospectif et fruit d'une concertation, a pour principe une utilisation économe et équilibrée du territoire, qui préserve les espaces naturels, valorise les zones de richesses agricoles, satisfait les besoins en matière d'activité économique et sociales et répond aux demandes de terrains constructibles, tout en respectant la mixité sociale. Le P.L.U. contient aussi des orientations d'aménagement, qui devront être respectées par les opérateurs. Il prévoit aussi la création d'une Z.A.C. (Zone d'Aménagement Concerté) qui sera confiée à un aménageur, tout en permettant à la commune de maîtriser les projets sur cette zone.

Les prochaines étapes consistent en l'arrêt du P.L.U. (juin), la consultation des personnes publiques (3 mois) puis l'ouverture de l'enquête publique.

➤ OPÉRATION PROGRAMMÉE D'AMÉLIORATION DE L'HABITAT (OPAH)

La réunion publique organisée à l'Espace associatif de Cunac le 8 avril 2009 a réuni une vingtaine de personnes.

De nombreuses informations ont été données aux participants, concernant notamment les conditions d'éligibilité à une subvention, le déroulement des opérations ainsi que les avantages pour le propriétaire.

Pour mémoire, l'O.P.A.H. est mise en œuvre par la communauté d'agglomération de l'Albigeois. Elle a été lancée début mars et se prolongera jusqu'en 2012. Elle concerne les propriétaires occupants (logements de plus de 15 ans) ou les propriétaires bailleurs, dont les habitations sont situées dans des périmètres déterminés.

Pour plus de renseignements : *Bulletin annuel 2009 de Cunac*, p. 17 à 19.

➤ CÉRÉMONIE DU 8 MAI 1945

La cérémonie commémorative du 8 mai 1945 s'est déroulée à Cunac le dimanche 10 mai sous un beau soleil, en présence de nombreux officiels : le Colonel CASSEN, le Capitaine de Gendarmerie MATHIEU, le Président départemental de la FNACA M. SAISSAC, le Président de la section FNACA de Saint Juéry M. MOTIKA, le Conseiller général du canton de Villefranche d'Albigeois, M. Jean-Paul RAYNAUD, la Conseillère Défense de la commune de Saint Juéry, Eliane CARLES et des jeunes Cunacois Laure, Clément et Rémi, élèves de l'École de Cunac, qui ont participé activement à la cérémonie en lisant un poème d'après Paul Eluard, devant une assemblée émue et très attentive.

Après le dépôt de gerbe au monument aux morts, Monsieur le Maire a lu le message du Secrétaire d'État à la défense et aux anciens combattants.



À l'issue de la cérémonie, Monsieur MOTIKA a remis à Monsieur Aimé MADERS, après la médaille de novembre dernier, un diplôme d'honneur de portedrapeau en reconnaissance de ses services durant ces dix dernières années, lors des cérémonies commémoratives à Cunac.

➤ DÉCHETS SUR LES EXPLOITATIONS AGRICOLES

La Chambre d'agriculture du Tarn a engagé une réflexion sur la mise en place de l'élimination de pneus usagés qui n'ont plus d'utilité sur les exploitations agricoles. Pour ce faire, il est nécessaire au préalable de quantifier et de localiser le volume à éliminer.

Ainsi, les personnes intéressées devront retirer un coupon réponse au secrétariat de la Mairie. Ce coupon sera à renvoyer à la Chambre d'agriculture avant le **30 juin 2009**.

➤ VOYAGES A LA DÉCHETERIE

Prière de ne pas « semer » ses déchets en route : les attacher correctement ou les bâcher, pour éviter qu'ils tombent sur la chaussée (cause de danger) ou qu'ils se dispersent au bord des routes (nuisances pour l'environnement).

➤ RESPECT DES TALUS, FOSSÉS ET BUSES

1. En limite de votre propriété et de la voie communale, les branches de vos arbres de hauts jet (tels que tilleuls, chênes ou frênes) ainsi que de vos arbustes (tels que lilas, lauriers, thuyas) **NE DOIVENT PAS DÉPASSER SUR L'EMPRISE DE LA VOIE PUBLIQUE**. Elles rétrécissent le passage et gênent la visibilité. C'est pourquoi, l'élagage de ces branches est obligatoire pour des raisons évidentes de sécurité, à la fois pour les piétons et les véhicules.

2. Tous vos végétaux élagués en bordure de voie doivent être impérativement évacués sur votre propriété ou en déchèterie. Ceux qui resteraient sur place boucheraient fossés et buses, nuisant ainsi au bon écoulement des eaux pluviales.

3. L'entretien des buses de passage, situées à l'entrée de votre propriété, vous incombe. Il vous appartient donc de les déboucher régulièrement lorsque des matériaux, tels que cailloux ou herbe, s'y accumulent.

➤ COLLECTE DES DÉCHETS

➔ Rappels

Le mardi : ne présenter que le conteneur C2A destiné à vos ordures ménagères (O.M.) // vos O.M. ne doivent en aucun cas être mises dans des sacs jaunes ou autres contenants : elles ne seraient pas ramassées.

Le jeudi : ne présenter que le sac jaune destiné à la collecte sélective de vos emballages à recycler (voir « *le guide du tri* » disponible à la Mairie).

➔ Taille des conteneurs C2A

Si votre conteneur est trop gros ou trop petit, vous pouvez demander à le changer en téléphonant à la C2A : **05 63 38 24 51**.

➤ KITS DE COMPOSTAGE C2A : opération 2009

➔ **Objet** : compostage de vos déchets de jardin, épluchures et restes de repas dans un composteur ; utilisation d'un bioseau de cuisine pour transporter ces derniers jusqu'au composteur.

➔ **But** : faire maigrir votre poubelle en réduisant le volume de vos ordures ménagères afin de diminuer le coût de leur traitement.

➔ Matériel et coût :

- nouveaux composteurs (plus solides et faciles à monter) de 420 L (4-5 personnes) ou de 620 L (plus de 6 personnes). Prix de revient C2A : 44 € et 64 €.

- bioseau de 10 L. Prix de revient C2A : 2,40 €.

- kit de compostage (1 composteur+ 1 bioseau). Prix de vente : 18 €.

- bioseau vendu seul. Prix de vente : 2 €.

➔ **Commandes** : kit de compostage (18 €) ou bioseau seul (2 €). S'inscrire **avant le 24 juin** à la Mairie.

➤ ESPACES VERTS : réduction des pesticides

Pour limiter l'utilisation des herbicides à Cunac, dans le cadre d'une politique de développement durable, le service espaces verts vient d'acquérir un désherbeur thermique à flammes directes (gaz butane).

Avantages : coût d'investissement limité (69 €) // simplicité d'utilisation // réduction des pesticides.

Inconvénients : nécessité d'intervenir régulièrement sur jeunes plantules (4 à 9 passages par an) // racines non détruites // risque d'incendie.

Et vous ?

A vos binettes et sarcloirs !



Les pesticides (herbicides, insecticides et fongicides) ont des impacts sur la santé (intoxications aiguës ou chroniques) et des impacts sur l'environnement :

➔ pollution de l'eau des rivières // pollution de l'air // contamination de la chaîne alimentaire // diminution de la fertilité des sols (destruction des bactéries, micro-organismes et vers de terre).

Les jardiniers amateurs, soucieux de l'environnement, utilisent peu ou pas de pesticides. Leur devise est : « *Jardiner au naturel, ça coule de source* » (titre de la charte 2005 de Rennes Métropole).

➤ BELVÈDÈRE PANORAMIQUE DE LA STEP

La STEP de la C2A avance à grands pas : il s'agit de la future station d'épuration intercommunale de la Madeleine, en construction à Pratgraussals depuis octobre 2008 et qui devrait être achevée à l'été 2010. Depuis un an, les eaux usées de Cunac parviennent à Albi et sont traitées dans la station actuelle, limitrophe de la future STEP. Le chantier de la nouvelle STEP vous intéresse ? Venez l'observer à loisir sur le petit terre édifié à cet effet, Chemin de Pragraussals.



Spécialement aménagé pour le public (rampe d'accès pour personnes à mobilité réduite) et muni d'une table panoramique, il est ouvert tous les jours, week-end compris : le

coup d'œil en vaut la peine (Fiche de renseignements « Infostation » disponible à la Mairie).

➤ FEUX INTERDITS = POISONS INSIDIEUX

Rappel sur l'emploi du feu (arrêté préfectoral du 22 février 1999)

Il est interdit du 15 mai au 15 octobre et soumis à autorisation le reste du temps, pour les propriétaires ou ayants droit situés à l'intérieur ou à moins de 200 mètres d'espaces naturels combustibles.

Rappel sur l'article 84 du Règlement Sanitaire Départemental

Le brûlage à l'air libre des ordures ménagères ou leur destruction avec d'autres déchets dans des incinérateurs individuels est formellement interdit, à cause des fumées émises, extrêmement toxiques (produits cancérigènes).

En dépit de cela, des feux sauvages à proximité des maisons sont régulièrement observés, de jour comme de nuit, et signalés à la Mairie, à cause des nuisances subies par le voisinage (odeurs, dépôts de particules noires ou grasses dans les maisons, jardins et piscines).



➡ PAS DE LINGETTES DANS LES TOILETTES

Pour un bon fonctionnement des pompe de relevage il est **strictement interdit de jeter des lingettes dans les toilettes** : elles ne sont pas biodégradables, bloquent les mécanismes et causent des pannes répétées et très onéreuses pour la commune. Seul le papier hygiénique ne nuit pas au fonctionnement des pompes de relevage (coût des travaux de réhabilitation des deux pompes de relevage : 37 000 € HT).

➡ HORAIRES POUR LES ENGIN BRUYANTS

Un arrêté préfectoral du 25 juillet 2000, relatif aux bruits de voisinage, précise que les travaux de bricolage et de jardinage utilisant des appareils bruyants (tondeuse à gazon notamment) ne sont autorisés qu'aux horaires suivants :

Dimanche et jours fériés	seulement de 10 h à 12 h
Samedi	de 9 h à 12 h et de 15 h à 20 h
Jours ouvrables	de 9 h à 12 h et de 14 h à 20 h

➡ INFO CANICULE

Dans le cadre du plan départemental de la gestion de la canicule, le Préfet du Tarn rappelle les points suivants



➔ Si vous êtes une personne âgée, isolée ou handicapée, pensez à vous inscrire sur le registre à la Mairie. En cas de déclenchement de l'alerte par le Préfet, ce registre permettrait l'intervention ciblée des services sanitaires et sociaux (nous vous rappelons que les informations collectées restent confidentielles).

Vous pouvez contacter la Mairie au :

☎ 05 63 55 13 93 du lundi au vendredi
de 9 h 00 à 12 h 00 et de 13 h 30 à 17 h 30

➔ Si vous prenez des médicaments, n'hésitez pas à demander conseil à votre médecin traitant ou à votre pharmacien.

➔ Si vous voyez une personne victime d'un malaise ou d'un coup de chaleur, appelez immédiatement les secours en composant le 15.

➔ Consulter régulièrement la météo et la carte de vigilance de météo France : tel 32 50 (0,34 €/minute)
Internet : www.meteo.fr

☎ Pour en savoir plus composez le **0 800 06 66 66** (appel gratuit) ou consultez www.sante.gouv.fr/canicule

➡ GRIPPE A/H1N1

Une nouvelle catégorie de grippe virale de type H1N1 s'est diffusée depuis le Mexique.

Compte tenu de l'évolution de la situation, le ministère de la Santé a décidé de passer au niveau 5A du plan national de prévention et de lutte « pandémies grippales ».

Rappel des règles élémentaires d'hygiène

➔ Se laver les mains plusieurs fois par jour avec du savon ou une solution hydro alcoolique.

➔ Utiliser un mouchoir en papier pour éternuer ou tousser, puis jetez-le dans une poubelle et lavez-vous les mains.

En cas de symptômes grippaux, appelez votre médecin traitant ou le **15**.

Pour toute information appelez le **0 825 302 302**
(0,15 euro/min depuis poste fixe)

Si vous allez dans un pays touché par la grippe porcine, il convient de se conformer aux recommandations émises par les autorités locales

☎ Pour en savoir plus consultez les sites Internet :

www.grippe-aviaire.gouv.fr à la rubrique « organismes publics ».

www.pandemie-grippale.gouv.fr

➡ BANCS PUBLICS

La Mairie a fait récemment l'acquisition de dix bancs qui vont être progressivement installés en différents points de la commune (par exemple Place du Mail, Chemin de Flaujou, Patus du Vialar) et le long de l'itinéraire communautaire de randonnée appelé « *Chemin des deux vallons* » (parcours de 10,6 km – voir [fiche descriptive à la Mairie](#)).

➡ PANNEAUX DES LIEUX-DITS DE CUNAC

Afin de faciliter l'accès aux différents lieux-dits de la commune et également d'éviter que ces noms tombent dans l'oubli, une vingtaine de panneaux vont être installés, petit à petit, aux entrées et sorties de ces lieux-dits. Les noms de nos lieux-dits font partie de notre patrimoine : riches de leur histoire et de leurs racines occitanes, ils méritent d'être remis en valeur (pour plus de renseignements, voir *Bulletin annuel de Cunac* 2004, p. 37 à 41).

➡ DÉJECTIONS CANINES

Trop souvent utilisés à sortir les chiens ou à les laisser divaguer, plusieurs espaces verts publics de la commune sont régulièrement souillés :

- jardins public au pied de l'église // ancien stade près de la Mairie // emplacement près du banc à la Font del Puech // Place de la Grèze près de l'école.

En subissent les conséquences désagréables, non seulement les employés municipaux lorsqu'ils y travaillent, mais aussi les enfants et les promeneurs.



Pour des raisons élémentaires d'hygiène, il est expressément demandé de ne pas utiliser les espaces verts publics comme lieux de sortie ou divagation de chiens.

➡ STOP INFOS DERNIÈRE MINUTE

➔ Chantier de l'Îlot du Jardin public

Il va démarrer dans les derniers jours de juillet par la démolition de l'ancien hangar, Place de l'Église.

➔ Plateau traversant-ralentisseur Route d'Albi

Les travaux sont achevés, avec la pose des panneaux -   et la peinture de signalisation au sol, à l'intersection Chemin de Flaujou // Rue de la Birade // Route d'Albi.

→ Aire de jeux Grand'Rue

Les éléments sont arrivés et seront installés début juillet après la fête du village.

→ Parcours-santé à la Canaque

C'est parti ! Les 9 éléments du futur parcours-santé, pour le terrain communal de 2 hectares à la Canaque, sont en cours d'installation... et pas dans n'importe quel ordre ! En effet, ils seront judicieusement disposés, d'après les conseils d'un kinésithérapeute et par les soins de l'équipe de la Régie de quartier de Lapanouse. A tester dès la mi-juillet !

UN PEU D'HISTOIRE

... IL Y A 50 ANS À CUNAC

(Extraits du Conseil municipal du 5 décembre 1959)

📖 Aide aux sinistrés de la catastrophe de Fréjus

M. le Maire rappelle au Conseil municipal la catastrophe de Fréjus produite le 2 décembre 1959 par suite de la rupture du barrage de Malpasset.

Cette catastrophe d'une brutalité inouïe a provoqué le deuil dans de nombreuses familles et ravagé une partie de la Provence.

Sur la proposition de M. le Maire et à l'unanimité des membres présents, le Conseil municipal

- Adresse toute sa sympathie aux familles cruellement éprouvées.

- Vote une subvention de 5 000 francs.

- Sollicite de M. le Préfet l'autorisation de prélever cette somme sur le chapitre XII-article 1-dépenses imprévues.

- Décide, en outre, qu'une collecte publique sera effectuée dans la commune et que les fonds en seront versés à M. le Trésorier payeur général qui centralise les souscriptions effectuées.

📖 Aide à l'achat d'un appareil de cinéma par l'association « le Foyer laïque de Cunac »

M. le Maire porte à la connaissance du Conseil municipal que pour permettre de continuer les séances de cinéma éducateur, plusieurs écoles ou associations laïques ont fait l'achat en commun d'un appareil de cinéma.

La quote-part de l'association « le Foyer Laïque de Cunac » est de 24 500 francs a été comprise dans les programmes des dépenses de l'allocation scolaire 1958-59.

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

- Approuve l'initiative prise par M. le Maire.

- Sollicite de M. le Préfet l'autorisation de prélever sur l'allocation scolaire 1958-59 la somme de 24 500 francs présentée sous la rubrique suivante « appareil de projection 16^{m/m} pièces détachées pour révision à titre de subvention au « Foyer Laïque de Cunac », association régulièrement déclarée et agréée (déclaration du 18-12-58, insertion au JO le 26-12-58).

MANIFESTATIONS : juin à septembre 2009

Date et heure	Description	Lieu	Organisateur
Vendredi 19 juin à 18 h	Fête de l'École	Salles de spectacles	École publique de Cunac
Dimanche 21 juin	Tournoi de foot	Stade	US Cunac section foot
Juin	Aubade préparatrice aux fêtes du village	Village de Cunac	Comité d'Animation de Cunac
Samedi 27 et dimanche 28 juin	Fête du village	Village	Comité d'Animation de Cunac
Samedi 4 juillet à partir de 14 h	Cinquantenaire du Foyer	Espace associatif	Foyer Laïque
Septembre	Présentation du prêt à poster de Cunac	Salles de spectacles	La Poste de Saint-Juéry, M. le Maire et le Conseil

PROCHAINS CONSEILS MUNICIPAUX (séance à 20 H 30)

Mercredi 24 juin

Mercredi 16 septembre

Mercredi 28 octobre

PUBLICATION TRIMESTRIELLE DE LA COMMUNE DE CUNAC

10 Grand'Rue - Tél. 05 63 55 13 93 - Courriel : mairie.cunac@cunac.fr

Directeur de la publication : Jean-Claude de Lapanouse

Rédaction, photos et mise en page: Commission Communication – Juin 2009

Impression : Association Rebond - 1 chemin de Mayric - Albi - Tirage : 650 exemplaires

